

## ASSOCIATION MUSICALE DES MARAIS – ECOLE DE MUSIQUE

Cher(e)s adhérent(e)s,

Depuis 2018, la subvention accordée par la communauté de communes pour le fonctionnement de l'école n'a cessé de baisser, alors que le projet pédagogique et le nombre d'adhérents n'ont cessé d'évoluer. Nous ne pourrions pas présenter un budget prévisionnel 2023/2024 à l'équilibre.

Cette situation a été exposée aux maires de la communauté des communes le 13 décembre 2022. Il a été rappelé que, bien qu'ayant un statut associatif, notre structure est une véritable école de musique reconnue par le conseil départemental et répondant aux exigences du ministère de la culture. Les élèves suivent un cursus de formation musicale qui permet s'ils/elles le souhaitent d'accéder à un cursus professionnalisant. Ils/elles ont accès à des ensembles de qualité, et peuvent s'exprimer musicalement à plusieurs reprises lors des concerts proposés au cours de l'année.

Suite à cette réunion et à l'intervention d'une élue, seuls 3 000€ des 10 000€ nécessaires ont été débloqués par la commission intercommunautaire chargée de la vie associative. Pour le reste, il nous est proposé une subvention complémentaire, sous réserve d'engager un(e) nouveau/elle professeur(e) intervenant dans les écoles.

Cette proposition démontre que la communauté des communes dispose des moyens budgétaires qui lui permettraient d'assurer la pérennité de l'école. Nous souhaiterions donc engager un dialogue constructif avec les élu(e)s, afin qu'ils précisent clairement leurs orientations en matière de politique culturelle : souhaitent-ils ou non la présence sur le territoire d'un projet associatif d'ampleur permettant l'accès du plus grand nombre à une pratique culturelle ambitieuse et de qualité ? Nous espérons encore une réponse positive à cette question, avec la mise en place par exemple d'une convention pluriannuelle qui nous donnerait de la visibilité, et permettrait de développer sereinement un projet pédagogique et social.

Les habitants de la communauté de communes du Pays de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel bénéficient de la belle énergie de l'équipe enseignante et des bénévoles qui tiennent à bout de bras une structure qu'ils/elles savent nécessaire à l'équilibre de la vie culturelle sur le territoire. **Afin de prendre ensemble les décisions qui s'imposent à nous dans ce contexte instable, nous vous convions à**

### **L'assemblée générale extraordinaire de l'association**

**le 18 avril 2023 à 20h, salle Éléonor Daubrée.**

Nous vous exposerons la situation plus en détail.

L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire sera :

- Exposé de la situation de l'école
- Analyse des réponses au questionnaire
- Présentation des scénarii possibles
- Vote des adhérents sur le projet retenu pour l'école
- En fonction du résultat du vote : démission du bureau et d'une partie du CA, élection de nouveaux membres ou dissolution de l'association.

N'hésitez pas à nous solliciter si vous souhaitez plus d'informations afin de mieux préparer les discussions.

Amicalement,  
Le bureau.